

## Compte rendu de séance

### Séance du 12 Janvier 2016

L' an 2016 et le 12 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en mairie sous la présidence de  
MEULOT ANDRE Maire

**Présents** : M. MEULOT ANDRE, Maire, Mmes : GOULESQUE CELINE, GUENAU NATHALIE, MOREAU CATHERINE, PAIN CLAUDE, ROBBE FRANCINE, ROUMEAS SUZEL, MM : AUBUSSON JEROME, CHESNEAU ROGER, PANTIN GAUTIER, PELICOT JOEL, POUDELET ERIC, RUELLE LAURENT, TRAVERS LAURENT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FLORENCE ALINE à Mme PAIN CLAUDE

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 06/01/2016

**Date d'affichage** : 06/01/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE TOURS

le :

et publication ou notification

du : 13/01/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme ROBBE FRANCINE

Madame Suzel ROUMEAS demande comment est établi le compte rendu, Monsieur le Maire lui précise qu'il est rédigé à partir des notes prises en conseil, l'enregistrement des débats n'étant là que pour préciser certains points ou régler d'éventuelles imprécisions.

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

DECISIONS MODIFICATIVES N°8, N°9 ET N°10 DU BUDGET PRINCIPAL - 2016\_001  
AUTORISATION DE DEPENSER AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS 2016 DANS LA LIMITE DU QUART  
DES CREDITS OUVERTS EN INVESTISSEMENT 2015 - 2016\_002  
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 12 JANVIER 2016 - 2016\_003  
PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION  
POUR LA PASSATION DU CONTRAT COUVRANT LES RISQUES ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES -  
2016\_004

#### **I. FINANCES**

DECISIONS MODIFICATIVES N°8, N°9 ET N°10 DU BUDGET PRINCIPAL  
réf : 2016\_001

Le conseil municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives suivantes:

## BUDGET PRINCIPAL 2015

### DECISION MODIFICATIVE N°8

#### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 : Article 678 (Charges exceptionnelles) : -293.97€  
Chapitre 011 : Article 6068 (Autres matières et fournitures) : +242.07€  
Chapitre 011 : Article 60623 (Alimentation) : +12.49€  
Chapitre 011 : Article 6262 (Frais de Télécommunication) : +10.00€  
Chapitre 011 : Article 60622 (Carburants) : +29.41€

### DECISION MODIFICATIVE N°9

#### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 : Article 678 (Charges exceptionnelles) : -242.31€  
Chapitre 011 : Article 6068 (Autres matières et fournitures) : +187.86€  
Chapitre 011 : Article 60623 (Alimentation) : +5.95€.  
Chapitre 011 : Article 6261 (Frais d'affranchissement) : +44.90€  
Chapitre 011 : Article 6262 (Frais de Télécommunication) : +3.60€

### DECISION MODIFICATIVE N°10

#### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Article 60612 (Eau électricité) : +5 101.06€

#### Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 : Article 6419 (Remboursement sur rémunérations du personnel) : +5 101.06€

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*

### **AUTORISATION DE DEPENSER AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS 2016 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN INVESTISSEMENT 2015 réf : 2016\_002**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il conviendrait de l'autoriser jusqu'à l'adoption des budgets 2016, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets communaux (principal et assainissement 2015).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets communaux (principal et assainissement 2015).

en ce qui concerne le budget principal la somme s'élève à 59 339 € aux comptes 20.21.23

en ce qui concerne le budget assainissement la somme s'élève à 15 693 € aux comptes 20.21.23

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*

## II. PERSONNEL COMMUNAL

### **TABLEAU DES EFFECTIFS AU 12 JANVIER 2016 réf : 2016\_003**

Le conseil municipal décide

- d'établir le tableau des emplois de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher comme suit:

#### **PERSONNEL TITULAIRE**

Grades	temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Secrétaire de Mairie	35/35ème	X	
Adjoint administratif Principale de 2ème classe	35/35ème	X	

Adjoint administratif de 2ème classe	35/35ème	X	
Adjoint administratif de 2ème classe	17/35ème	X	
Agent de Maîtrise	35/35ème	X	
Adjoint technique de 2ème classe	35/35ème	X	
Adjoint technique de 2ème classe	35/35ème	X	
Adjoint technique de 2ème classe	18.70/35ème	X	
Adjoint technique de 2ème classe	8.60/35ème	X	
Adjoint technique de 2ème classe	6.56/35ème	X	
Adjoint d'animation de 2ème classe	6.60/35ème	X	
Adjoint d'animation de 2ème classe	6.60/35ème	X	
Adjoint d'animation de 2ème classe	6.60/35ème		x
Adjoint d'animation de 2ème classe	6.60/35ème		x
Adjoint d'animation de 2ème classe	6.60/35ème		x
Adjoint d'animation de 2ème classe	14/35ème	x	
Adjoint d'animation de 2ème classe	20/35ème	X	
ATSEM de 1ère classe	32/35ème	x	
ATSEM de 1ère classe	35/35ème	x	

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA PASSATION DU CONTRAT COUVRANT LES RISQUES ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES**  
réf : 2016\_004

Monsieur le Maire informe le conseil municipal:

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un "contrat d'assurance" garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service;

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°8453 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Le conseil, après en avoir délibéré:

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

Vu le décret n°86-6552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

décide que:

**article 1er:**

La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2017 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

**article 2:**

La collectivité précise que les contrats devront garantir tout ou partie des risques suivants:

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L: Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires): Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes:

- durée du contrat : quatre ans, à effet au 1er janvier 2017

- régime du contrat : capitalisation.

**Article 3:**

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*

**III. URBANISME**

**DPU**

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente d'une maison sise 1, route des Bonshommes.

\*\*\*

**IV. VOIERIE – ASSAINISSEMENT**

Point sur les travaux, fait par R. CHESNEAU.

**Chemin des niveaux**

- 1) Partie basse terminée. La pose de panneaux de sécurité aura lieu sur les ilots. Le devis est en cours.
- 1) Partie haute. Le décaissement reste à faire et est prévu pour fin janvier.
- 2) La plantation d'arbustes sera faite par les agents communaux
- 3) Reste un morceau de trottoir à faire devant la maison de M. de Sousa qui avait déposé de la terre empêchant la réalisation de celui-ci.

**Rue de la poste**

- 1) Traversées de rue terminées.
- 2) Enfouissement en cours qui doit être terminé pour le 22/01/2016
- 3) Les branchements électriques sont programmés sur les habitations après le 22/01/2016. Ensuite l'enrobé de la chaussée sera fait fin du 1er trimestre 2016 ou début du second

**Rue des écoles et rue du Dolmen**

- 1) Des bordures de trottoir ont été réalisées

**Travaux restants à faire sur les charges transférées 2015**

- 1) Etanchement de la borne limitant l'accès au parking mairie
- 2) Réfection des bordures du rond-point « rue de la poste » endommagées par le passage des véhicules
- 3) Avaloirs à refaire aux baratteries et au Moulin d'Ardrée

**Travaux restants à faire par l'entreprise CEGELEC**

- 1) Enlèvement des poteaux rue du moulin
- 1)

**Assainissement**

7 maisons, route du Dolmen, sont à relier au réseau collectif. L'enquête publique pourrait démarrer en Janvier et suite aux conclusions du commissaire enquêteur, les appels d'offre seront lancés. Ces travaux feront partis du budget d'assainissement 2016.

\*\*\*

**V. DIVERS**

**A.MEULOT**

Présentation de la carte des votes des communes sur le schéma des nouvelles communautés de communes. La carte présente 52.73 % d'avis favorables et 47.27 % d'avis défavorables. M. le Préfet a prévu quatre nouvelles réunions pour discuter de ce schéma ce qui entrainera un retard dans la décision finale.

Proposition d'atelier du Pays Loire Nature. La feuille d'inscription sera envoyée dès demain à tous les élus afin qu'ils s'inscrivent aux dates proposées.

Un courrier de l'observatoire régional de la biodiversité a été reçu en mairie. Pour les élus intéressés, l'adresse du site est communiquée : [www.observatoire-biodiversite-centre.fr](http://www.observatoire-biodiversite-centre.fr).

Un courrier de la CCGC a été envoyé en mairie pour proposer des cours Internet. Information qui sera relayé dans le flash pour les habitants.

La période de formation s'étend de 01/04 au 30/06/2016.

**Réunions des commissions**

Voirie	Mardi 2/02/2016 à 19h
Bâtiments	Lundi 01/02/2016 à 14h

Finances                      Vendredi 22/01/2016 à 14h  
ALSH                            Mardi 02/02/2016 à 20h30  
Ecole                            Mardi 19/01/2016 à 20h30  
Communication    Vendredi 24/01/2016 à 20h30

Rappel des vœux dans chaque commune

#### **R. CHESNEAU**

Eric POUDELET est en charge, depuis le 01/01/2016, du dossier Sécurité. L'information va être transmise en préfecture. Il lui est confié également la commission concernant les chemins ruraux.

#### **S. ROUMEAS**

##### **J. PELICOT**

Commission des finances de la CCGC du 11 janvier 2016

Une analyse financière des différents budgets communautaires (Budget général, Economique, Polaxis et Station de Polaxis) sur les 6 dernières années a été présentée, il ressort un résultat provisoire de 988 557 € avec un solde des restes à réaliser de – 246 954 €.

Des orientations budgétaires seront proposées au conseil communautaire du 18 janvier 2016 avec des dépenses d'entretien des bâtiments, des voiries communautaires, d'acquisition de matériel, mais aussi des projets plus importants comme :

	Dépenses	Recettes (subv)
Aire des gens du voyage	942 120	467 436
O P A H	103 000	50 000
Fibre optique	220 000	165 000
Etude de la future construction de la salle Omnisports à Neuillé Pont Pierre (pour un coût total 980 000 € sur trois ans)	20 000	

Montant des dépenses 3 433 858 € pour 983 074 € de subvention diverses pour 2016.

Des prospectives sur les 4 prochaines années ont été étudiées par la commission, en tenant compte de l'endettement de la communauté, des orientations présentées ci-dessus, des ventes estimées de terrains à Polaxis et dans les autres zones d'activités, pour constater qu'en arrivant en 2019, les budgets ne seraient pas suffisants un solde négatif d'environ 100 000 € apparait.

Les membres de la commission des finances proposeront donc au conseil communautaire de réduire les dépenses de fonctionnement sur la partie charge à caractère général de 2 % en 2016 et de 1 % les autres années, tout en conservant une hausse sur la partie charge de personnel de 2,5 % par an.

Un groupe de travail a été composé pour réfléchir à d'éventuelles hausses d'impôts n'impactant pas le CIF. Sans mesure prise pour les années futures, la capacité d'endettement risque de se tarir.

#### **R. CHESNEAU**

Information de l'achat d'un pupitre pour une lecture plus aisée des discours.

#### **J. PELICOT**

Les membres du syndicat de la choisille se sont réunis le 10/12/2015. Le bilan a été présenté montrant que les travaux engagés ont été moins onéreux que prévus. Les finances sont donc saines.

#### **C. MOREAU**

rappelle la démission de P. PLOU de la vice-présidence de la CCGC et du conseil municipal de Semblançay à effet au 01/01/2016.

Souhaite connaître le montant de la facture relative au décollage des affiches, Monsieur le Maire répond qu'elle sera communiquée.

#### **A MEULOT**

Rappelle la présence des élus les 16/01 à 9h pour préparer la salle pour les vœux.

Information de l'assemblée générale de l'ASSAD le 27/01/2016.

Fin de conseil à 22h

Prochain conseil le 23/02/2016 à 20h30.

